

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 janvier 2018

ETAT SERVICE SOCIÉTÉ DE CONFIANCE - (N° 424)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 708

présenté par
M. Guerini, rapporteur

ARTICLE 19

À l'alinéa 2, après le mot :

« aides »,

insérer les mots :

« par ces exploitants ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.